

# Questions à poser à votre conseiller ou conseillère scolaire

Parler à un conseiller ou une conseillère scolaire peut être l'un des meilleurs moyens pour commencer à essayer de comprendre votre enfant et les nouveaux comportements qu'il/elle manifeste. Que vous pensiez que votre enfant souffre d'une maladie mentale (par exemple l'anxiété) ou qu'il/elle traverse simplement une période difficile à l'école, votre conseiller/conseillère scolaire est une source d'informations et de soutien pour vous et votre enfant.

En règle générale, vous devrez prendre rendez-vous avec le conseiller ou la conseillère pédagogique de votre école.

Téléphonez au bureau de votre école et demandez un rendez-vous.

Une fois le rendez-vous fixé, commencez à rédiger une liste de questions auxquelles vous aimeriez obtenir des réponses ou des informations qui, selon vous, aideraient le conseiller ou la conseillère à mieux comprendre vos inquiétudes au sujet de votre enfant.

Voici quelques idées pour vous aider à démarrer :

À vous demander :

Quel est le comportement de votre enfant qui vous préoccupe le plus?

Depuis combien de temps ce comportement dure-t-il?

Y a-t-il eu des changements importants dans la vie de votre enfant?

Quels exemples pouvez-vous donner pour expliquer ce qui se passe avec votre enfant?

Quel est votre objectif en allant consulter un conseiller ou une conseillère avec votre enfant?

À demander à votre conseiller/conseillère :

- Quelle est votre approche de travail générale avec les élèves concernant le soutien social et émotionnel?
- Que pouvez-vous faire et que ne pouvez-vous pas faire?
- Existe-t-il des ressources que vous pouvez me fournir pour m'aider à en savoir plus sur ce que mon enfant peut traverser?
- Quelle est l'évolution à court et à long terme du problème de mon enfant?
- Comment allez-vous suivre le progrès au fil du temps?
- À quelle fréquence vais-je recevoir des nouvelles de mon enfant?
- À quoi ressembleront vos séances?
- À quelle fréquence verrez-vous mon enfant?
- Partagerez-vous avec moi les informations recueillies lors des séances avec mon enfant?
- Qu'est-ce que vous n'avez pas le droit de faire en ce qui concerne le traitement de mon enfant?